

# **L'audit TVA : de la gestion du risque au worst case scenario**

## **À qui s'adresse-t-elle ?**

Experts-comptables, fiscalistes, juristes d'entreprise, avocats, responsables financiers ou administratifs confrontés aux contrôles TVA ou à la gestion du risque fiscal dans des environnements complexes.

## **Objectifs :**

- Comprendre les mécanismes du contrôle TVA et les principaux points d'attention des administrations fiscales.
- Identifier les bonnes pratiques pour anticiper un contrôle et limiter les risques de redressement.
- Maîtriser les obligations documentaires et les règles liées au droit à déduction.
- Savoir réagir efficacement en cas de contrôle difficile ou de taxation d'office.

## **Contenu de la formation :**

1. **Déclenchement du contrôle TVA**
  - o Analyse des facteurs de risque et déclencheurs les plus fréquents
  - o Profilage par l'AEDT : comment les entreprises sont sélectionnées
2. **Préparation du contrôle**
  - o Audit trail et documentation : ce qu'il faut avoir prêt
  - o Auto-vérification du droit à déduction : méthode et revues régulières
3. **Déroulement et gestion du contrôle**
  - o Droits et devoirs de l'entreprise contrôlée
  - o Échanges avec l'administration : bonnes pratiques de communication
  - o Points sensibles : facturation, exonérations, affectation des biens
4. **Du redressement à la crise : le worst case scenario**
  - o Taxation d'office, contraintes, amendes proportionnelles
  - o Voies de recours et délais
  - o Risques accrus : échanges d'informations, dénonciations au parquet

## **Intervenant :**

**Me Olivier Coulon** – Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Luxembourg (Liste IV)  
Spécialiste reconnu en TVA, il accompagne depuis plus de dix ans des entreprises lors de contrôles fiscaux complexes. Il a exercé dans un grand cabinet international et intervient régulièrement comme formateur et auteur dans des revues spécialisées.

**Accréditation :**

Formation agréée par le **Barreau de Luxembourg**.

Éligible au cofinancement dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Legitech est certifié organisme de formation (autorisation n°10001428/4).

**Contact :**

Email : [formations@legitech.lu](mailto:formations@legitech.lu)